



## TRANSPOSITION/CLASSIFICATION SUD-RAIL OBTIENT DES REQUALIFICATIONS DE POSTES

## SUD-RAIL FAIT APPLIQUER L'ACCORD CLASSIFICATION CE QUI PERMET À TOUS LES RÉFÉRENTS TECHNIQUES DU LANDY DE PASSER CLASSE 4 (QD)

L'accord classification doit être respecté comme il se doit et c'est dans ce sens que les élus SUD-Rail font en sorte que celui-ci soit appliqué par la direction.

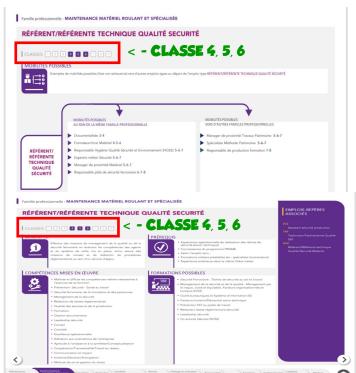
Les référents techniques du Landy étaient tous positionnés sur la **Qualification** C. Lors de la transposition en Classe, la direction ne s'est pas prise la tête et a fait une transposition classique comme c'est le cas pour la majorité des cheminots, c'est-à-dire les mettre à la **Classe 3**.



Problème pour la direction, l'emploi repère a évolué lors de la transposition reprenant donc les Référents Techniques à la Classe 4 (QD).

Certaines OS annonçaient que des cheminots seraient déclassés suite à la transposition de l'accord, c'est faux et impossible, nous démontrons aujourd'hui le contraire!

SUD-Rail est entrain de faire requalifier plusieurs métiers, actuellement sous-évalués par rapport à la classification!



Ceux qui annonçaient moins d'emplois types qu'avant ont menti, les élections professionnelles rendent dingue! Le décret de 2020 fixait 144 emplois types, il y en a maintenant 152 au niveau de la branche. De même pour les emplois repères, aux 152 emplois types de la branche, la SNCF les complète par plus de 600 emplois repères, soit largement autant que dans le dictionnaire des filières. Il y aura plus d'emplois repères à la SNCF que dans la branche, comme avant!

À SUD-Rail, nous faisons du syndicalisme, nous construisons des revendications pour gagner de nouveaux droits pour les cheminots. Ces mensonges nauséabonds sont similaires à celle de la période COVID où, faute d'analyse et d'idée, les mêmes tiraient à boulets rouge sur l'accord APLD (d'ailleurs ils l'ont réclamé par la suite), un accord qui a permis à l'époque à des dizaines de milliers de cheminots mis en activité partielle de maintenir un certain niveau de rémunération plutôt que d'être placés au chômage partiel sans compensation (70% de la rémunération comme le prévoit la loi)!

**A SUD-Rail**, nous construisons des revendications avec les salariés et pour les salariés, n'en déplaise à certains!

REJOIGNEZ SUD-RAIL